



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Opération des Nations Unies à Chypre

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 19 décembre 2017 et le 20 juin 2018, et rend compte des activités menées par la Force depuis la publication de mon rapport daté du 9 janvier 2018 ([S/2018/25](#)), en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la plus récente étant la résolution [2398 \(2018\)](#).

2. Au 20 juin 2018, la composante militaire comptait 807 soldats (753 hommes et 54 femmes), tous grades confondus, et la composante Police 65 membres (43 hommes et 22 femmes) (voir annexe).

#### II. Contexte de la mission

3. Dans mon rapport sur les progrès accomplis sur la voie du règlement du problème de Chypre, du 14 juin 2018 ([S/2018/610](#)), présenté en application de la résolution [2398 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, je suis revenu en détail sur les principaux faits politiques survenus durant la période considérée. Tout en reconnaissant l'arrêt prolongé des négociations depuis juillet 2017, j'y ai engagé les parties à redoubler d'efforts pour créer des conditions plus favorables à une reprise potentielle du dialogue et énoncé les prochaines mesures qui allaient être prises par l'ONU. Le présent rapport traitera du rôle de la Force dans la création de conditions propices à ces négociations.

4. L'espace dans lequel intervient la Force comprend notamment la zone tampon, bande de terre poreuse couvrant environ 3 % de la superficie de l'île, et ses alentours, ainsi que deux lignes de cessez-le-feu tracées par l'ONU mais non officiellement reconnues par les parties. Les forces adverses, déployées de part et d'autre de cette zone, comptent un millier de soldats armés chacune, dont la plupart sont des jeunes conscrits, se faisant ainsi face quotidiennement le long des deux lignes de cessez-le-feu. Des milliers de soldats supplémentaires sont déployés à travers l'île, ce qui fait de Chypre un des endroits les plus militarisés au monde en proportion du nombre d'habitants. La zone tampon s'étend sur 180 kilomètres d'est en ouest, avec une largeur allant de sept kilomètres à moins de quatre mètres dans la capitale, Nicosie. Les deux forces adverses et les parties en général ont une perception foncièrement



différente de la zone tampon, les forces turques et les Chypriotes turcs considérant celle-ci comme un espace stérile, tandis que la République de Chypre y encourage les activités des civils chypriotes grecs.

5. La division de fait de l'île, qui dure depuis des décennies, est caractérisée par le manque de communication directe entre les forces adverses, les services de police et les autorités civiles, la Force étant le seul intermédiaire entre ceux-ci. Outre les patrouilles qu'elle mène, la Force diffuse quotidiennement des messages, apaisant ainsi les tensions en faisant en sorte que les désaccords et les différends soient rapidement réglés, notamment sur le plan technique, chaque fois que possible.

### **III. Suite donnée à l'examen stratégique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

6. Dans un précédent rapport sur la Force (S/2017/1008), j'ai présenté les recommandations faites par l'équipe d'examen que j'ai nommée en application de la résolution 2369 (2017) du Conseil de sécurité, et qui a été dirigée par un expert indépendant, Wolfgang Weisbrod-Weber. J'ai le plaisir d'annoncer qu'au 20 juin 2018, 94 % de ces recommandations avaient été appliquées, ne restant que celles dont l'application dépend de l'approbation du projet de budget de la Force pour 2018/19.

7. Durant la période considérée, la composante militaire a ramené son effectif autorisé de 888 à 860 personnes et son effectif réel à 807 personnes, tout en renforçant ses fonctions de liaison.

8. La composante Police a réaffecté six policiers hors unités constituées du quartier général de la Force à des fonctions de patrouille, ce qui a permis d'intensifier les patrouilles communes de militaires et de policiers, et d'effectuer un certain nombre, quoique limité, de patrouilles nocturnes. Ces changements, ainsi que le transfert, du quartier général de la Force aux Bureaux intégrés de la coordination des activités civiles dans les secteurs, des trois spécialistes des affaires civiles recrutés sur le plan international dont dispose la Force, et de cinq membres chypriotes du personnel recruté sur le plan national, ont permis de renforcer l'intégration entre les trois composantes et d'accroître leur capacité de liaison et de dialogue avec les différents interlocuteurs dans les secteurs.

9. L'hôtel Ledra Palace continuera d'abriter des bureaux et d'être utilisé aux fins d'activités intercommunautaires, mais les logements du personnel militaire du Secteur 2 qui s'y trouvent également seront transférés vers la zone protégée par les Nations Unies, dans les limites des ressources disponibles. En outre, la Force envisage de recruter un chef de la Cellule d'analyse conjointe de la mission, ce qui lui permettra de mieux apprécier la situation et de faire un meilleur usage de ses ressources.

### **IV. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

10. La prévention est au cœur des activités de la Force, qui s'emploie constamment à maintenir le calme et la stabilité à l'intérieur et aux alentours de la zone tampon ainsi qu'à apaiser les tensions, en intervenant activement auprès des parties en présence pour éviter que les incidents ne dégénèrent et pour veiller au maintien du statu quo militaire. Dans le cadre des patrouilles qu'ils effectuent quotidiennement dans la zone tampon et de la liaison et du dialogue qu'ils entretiennent avec les forces adverses et les différentes forces de police, la composante militaire et la composante

Police de l'UNFICYP découragent et préviennent les violations militaires et autres accrochages susceptibles d'exacerber les tensions entre les forces adverses, entre celles-ci et les civils ainsi qu'entre ces derniers.

11. La composante civile de la Force, en coordination avec la composante militaire et la composante Police, s'emploie notamment à organiser les activités autorisées des civils qui travaillent dans la zone tampon (travaux agricoles et autres) et à lutter contre les activités non autorisées, ce qui favorise le calme et la stabilité d'ensemble dans cette zone. La Force aide également à instaurer la confiance entre les deux communautés dans le cadre de diverses initiatives intercommunautaires, contribuant ainsi à maintenir le calme, à promouvoir la compréhension mutuelle et à créer des conditions propices à une reprise de négociations constructives.

12. En l'absence de tout contact direct entre les forces adverses, la police et les autorités civiles, il est essentiel que la Force continue de mener des activités de liaison entre les entités des deux parties de l'île pour prévenir la reprise des combats.

#### **A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire**

13. Les relations fondées sur le respect ainsi que les échanges professionnels qu'entretient l'UNFICYP avec les forces adverses, qui demeurent à la base de sa capacité d'atteindre ses objectifs, ont été renforcés par l'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique, notamment par l'intérêt accru accordé à la liaison et au dialogue. Ces relations et ces échanges sont essentiels pour préserver la stabilité et apaiser les tensions, d'autant plus que les parties n'acceptent pas l'aide-mémoire de 1989.

14. Outre le renforcement des activités de liaison et de dialogue, les patrouilles, notamment celles menées conjointement par des militaires et des policiers, ont été intensifiées et ont désormais lieu dans l'ensemble des secteurs. La réserve mobile a été de plus en plus utilisée comme renforts disponibles et comme élément multiplicateur de la puissance de la Force, afin d'apporter un appui supplémentaire au niveau des points chauds de la zone tampon, de répondre aux cas d'indiscipline signalés au sein des forces adverses et de collecter des informations sur la contrebande, la migration clandestine et la traite des êtres humains dans la zone tampon, en vue de les prévenir.

15. Durant la période considérée, 207 violations militaires ont été signalées, contre 184 à la même période de l'année précédente. La plupart de ces violations étaient liées à des pénétrations dans la zone tampon et au déploiement, par les deux forces adverses, d'effectifs en surnombre. La Force a également continué de suivre les violations de la ligne de sécurité maritime, que franchissent régulièrement les forces turques menant des opérations de ravitaillement dans la poche de Kokkina, et d'en rendre compte.

16. L'installation de matériel de télévision en circuit fermé sur certaines positions qui restent gardées et les autres améliorations apportées aux positions militaires suscitent de plus en plus de préoccupations. L'installation, par une partie donnée, d'un tel matériel sur une position lui donne un avantage militaire, à moins que les effectifs gardant cette position ne soient retirés. Depuis mon précédent rapport, et en dépit des objections faites par la Force, 17 nouvelles violations militaires liées à l'installation de matériel de télévision en circuit fermé sur les positions tenues par les forces turques le long de la zone tampon ont été signalées, et il n'existe aucune preuve d'un retrait des effectifs. L'investissement dans des panneaux solaires servant à alimenter les caméras et dans des systèmes de communication hyperfréquence en

réseau relayant l'information au quartier général, ainsi que l'installation de conduites d'eau dans les positions, comme relevé par la Force, laissent croire que les caméras et les positions elles-mêmes resteront là en permanence.

17. En application des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique et de l'étude des capacités militaires de la Force, celle-ci a renforcé ses patrouilles, ce qui a notamment permis de détecter la présence d'armes lourdes non autorisées – notamment mortiers, roquettes et mitrailleuses M-60 – dans les postes d'observation de la Garde nationale chypriote grecque à Nicosie et sur la ligne de cessez-le-feu nord, située dans l'ouest de l'île. .

18. Certaines positions militaires établies par les deux forces à l'intérieur de la zone tampon, en particulier à Strovilla, toujours en place, sont considérées comme des violations permanentes du statu quo. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

19. Des activités civiles liées aux violations militaires, notamment à certaines des pénétrations dans la zone tampon ou au déploiement d'effectifs en surnombre, ont continué d'être signalées. Par exemple, en mai et juin, les forces de sécurité chypriotes turques ont pénétré dans le Secteur 2 pour prêter leur concours à l'organisation d'un « Rassemblement de Chypre-Nord », avec l'aide des autorités chypriotes turques mais sans le feu vert de la Force.

20. Au cours des derniers mois, chacune des deux parties a organisé des séances d'entraînement visibles depuis les positions de l'autre sans en avoir préalablement avisé la Force, ce qui constitue une violation militaire. Les cas d'indiscipline au sein des forces adverses observés dans certains secteurs du centre de Nicosie, où la zone tampon est la plus étroite, constituent un problème inquiétant que la Force n'a cessé de s'employer à résoudre par la liaison, tant politique que tactique.

21. Pour s'adapter à l'évolution de la situation et faire face aux nouvelles difficultés résultant de l'augmentation des activités civiles dans la zone tampon, la Force a entrepris d'actualiser l'aide-mémoire de 1989 relatif à la surveillance du cessez-le-feu, mentionné dans les rapports précédents. La version actualisée, qui tient compte des réalités du moment et des bonnes pratiques observées sur le terrain, vise à mieux faire connaître et à rendre plus transparent le mode de fonctionnement de la Force.

## **B. Contribution au maintien de l'ordre**

22. La composante Police de la Force a continué de s'employer à contribuer au maintien de l'ordre dans la zone tampon, où les deux parties n'ont pas de présence policière. En application des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique, elle a intensifié ses patrouilles, notamment celles effectuées conjointement avec les composantes militaires et civiles, ainsi que son action auprès des civils et des forces de sécurité. Conjointement avec la composante militaire et la composante Affaires civiles de la Force, elle a accordé une attention particulière aux différends fonciers dans la zone tampon afin d'empêcher qu'ils ne dégénèrent.

23. La Force a continué de faciliter les travaux du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et ceux de la salle de communication mixte, notamment en mettant deux policiers au service exclusif de cette dernière. La salle de communication mixte est une structure unique en son genre fonctionnant dans le cadre des relations de travail fragiles mais constructives existant entre les quatre Chypriotes qui la composent et qui sont affiliés aux différentes forces de police présentes sur l'île. Elle permet l'échange d'informations sur les crimes concernant les deux communautés, notamment sur les enquêtes criminelles, les enlèvements, le trafic de drogues et les vols, et facilite le transfèrement des suspects, le cas échéant. Durant la

période considérée, elle a reçu 123 requêtes, notamment pour faciliter le transfert vers le sud d'un citoyen britannique détenu dans le nord, l'échange d'informations sur le meurtre d'un Chypriote grec dans le nord, et le transfert d'un ressortissant turc incarcéré pour double meurtre, qui s'était évadé de prison en Turquie et avait fui vers le nord de Chypre, avant d'être appréhendé dans le sud.

24. La police de l'UNFICYP demeurait la seule force de police présente en permanence à Pyla, unique village bicommunautaire dans la zone tampon, ce qui fait d'elle le premier point de contact pour les autorités locales lorsqu'elles veulent signaler des crimes. Elle a continué de collaborer étroitement avec les différents services de police, y compris au sujet des neuf casinos non autorisés établis dans le village et de la criminalité qui leur est associée. Suite aux perquisitions menées simultanément dans ces casinos par les deux services de police en novembre 2016, et facilitées par la composante Police de la Force, 33 personnes ont été traduites en justice en République de Chypre et inculpées d'infractions liées à des jeux illégaux. Ces affaires sont toujours en instance.

25. De même, 11 autres affaires liées aux événements du 18 novembre 2015, au cours desquels des jeunes chypriotes grecs ont lancé des pierres sur des véhicules appartenant à des Chypriotes turcs lors de protestations organisées dans le sud de Nicosie, blessant deux Chypriotes turcs, sont toujours devant les tribunaux. Un Chypriote grec impliqué dans l'une de ces affaires a été condamné à quatre mois de prison avec sursis.

26. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Chypre enregistre une augmentation considérable des demandes d'asile depuis 2013, 4 499 personnes ayant demandé l'asile en 2017, soit une hausse de 54 % par rapport à 2016. Les personnes venant de la République arabe syrienne constituent le plus grand groupe de demandeurs d'asile, suivies de celles originaires d'Inde, du Népal, du Bangladesh et de l'Égypte. La tendance à la hausse du nombre des demandes d'asile s'est maintenue au premier trimestre de 2018, 1 372 personnes ayant fait de telles demandes, soit une augmentation de 18,72 % par rapport à la même période en 2017. Le HCR estime que la plupart des immigrants clandestins présents actuellement dans le sud y sont entrés en traversant les secteurs poreux de la zone tampon. Face à cette situation, la Force a intensifié ses patrouilles dans les secteurs de la zone tampon dont on soupçonne qu'ils sont utilisés par les réfugiés et les migrants en situation irrégulière. Si elle persiste, cette tendance rendra encore plus difficile les activités de la Force à Chypre.

### **C. Gestion des activités civiles dans la zone tampon**

27. Les activités civiles autorisées à l'intérieur et aux alentours de la zone tampon n'ont cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie, ce qui témoigne d'un retour à la normale sur l'île. Pendant ce temps, les incursions non autorisées dans la zone tampon diminuent petit à petit, ce qui peut tenir au respect accru des consignes de la Force relatives à l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles.

28. Malgré ces tendances, les activités – autorisées (plus de 2 500) ou non (plus de 2 000) – signalées chaque année continuent de compromettre la capacité de la Force d'instaurer et de maintenir le calme dans la zone tampon, car elles peuvent donner lieu à des affrontements, soit entre civils (y compris les chasseurs armés et camouflés), soit entre ceux-ci et les forces adverses. Durant la période considérée, des tensions entre civils relatives aux différends en matière de droits de propriété ont continué d'être signalées dans la zone tampon. Étant donné que ces incidents peuvent impliquer aussi bien les forces adverses que les civils, toutes les trois composantes de l'UNFICYP participent à l'action visant à les gérer, en collaborant avec les autorités

civiles et militaires ainsi qu'avec les représentants des communautés et les civils qui utilisent la terre à l'intérieur et aux alentours de la zone tampon.

29. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour gérer la zone tampon, la Force délivre des permis aux fins des activités autorisées, notamment l'agriculture, le pâturage, la construction et l'entretien des services d'utilité publique. À l'heure actuelle, 5 049 permis valables ont été délivrés pour les activités en cours, dont 650 au cours de la période considérée. Chaque permis est délivré à l'issue d'une analyse des incidences sur la sécurité et autres de l'activité considérée, laquelle est menée par les trois composantes et nécessite d'importants moyens. Comme je l'ai noté dans mon précédent rapport (S/2018/25), en veillant à ce que les cartes de chasse n'incluent pas des terres situées dans la zone tampon, et en fournissant des données vectorielles, on aidera la Force à cartographier et à mieux contrôler les activités menées dans la zone tampon. Je note que, malgré l'engagement pris précédemment par la République de Chypre, ces questions ne sont toujours pas réglées et que l'université de Pyla continue de fonctionner sans l'autorisation de la Force.

## **D. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires**

### **Relations intercommunautaires**

30. Malgré l'ouverture d'un premier point de passage en 2003 et de six autres ultérieurement, ainsi que les nombreuses initiatives menées au fil des années pour promouvoir l'établissement et le renforcement de relations constructives entre les communautés, la coopération durable entre celles-ci est demeurée limitée. Plusieurs générations ont maintenant vécu et grandi séparées. Dans ce contexte, la Force a élaboré une stratégie intercommunautaire visant à faciliter l'établissement de la confiance et le retour à la normale sur l'île. Cette stratégie est fondée sur le rôle d'organisateur et d'intermédiaire de la Force, qui aide les Chypriotes soucieux de franchir le fossé à s'engager dans la voie du dialogue et de la coopération intercommunautaires. Cet « effet multiplicateur » est d'autant plus important que la Force dispose de moyens limités. Cette démarche s'appuie également sur la réputation qu'a la Force d'être un arbitre bienveillant, qui crée un « espace neutre » propice aux échanges et à la coopération. Grâce à sa présence renforcée dans les secteurs, la Force a contribué à une initiative prometteuse consistant notamment à promouvoir l'appropriation, par les populations locales, de l'espace commun dans des localités situées près de Nicosie. Cette initiative s'inspire du succès de « Home for Cooperation » à Nicosie, un espace largement utilisé par les organisations de la société civile des deux parties, qui y organisent diverses activités et manifestations intercommunautaires.

31. À cet égard, la stratégie intercommunautaire de la Force est axée sur l'appui aux initiatives locales menées à l'intérieur et aux alentours de la zone tampon. Durant la période considérée, la Force a appuyé 81 activités intercommunautaires organisées par des acteurs de la société civile et convoqué, à l'hôtel Ledra Palace, 113 rassemblements intercommunautaires, auxquels ont participé plus de 4 927 personnes. Il convient de noter, en particulier, que la Force a contribué à la revitalisation du Plan directeur de Nicosie, qui a été mis en place en 1979 afin de réunir les deux communautés pour qu'elles œuvrent à bâtir une ville meilleure pour tous, mais qui a été presque à l'arrêt ces dernières années. Grâce à des fonds du Bureau de l'appui aux programmes de l'Union européenne, et avec l'aide du Comité technique de l'environnement, de la météorologie et de la foresterie et de la Force, qui a notamment facilité la collaboration entre les maires de Nicosie, une étude de faisabilité a été menée dans le cadre du Plan directeur de Nicosie afin d'étendre la

surface d'un parc linéaire à travers la capitale divisée, lequel sera un espace commun à tous les Chypriotes.

32. Parmi les autres initiatives visant à améliorer les relations intercommunautaires figuraient, notamment, celle portant sur le recensement des nouveaux acteurs et la prise de contact avec eux. Au total, la Force a organisé 90 réunions avec des organisations de la société civile reconnues afin de les aider dans leurs activités et de faciliter la tenue d'échanges constructifs entre des acteurs de la société civile issus des deux communautés. Dans le cadre d'un « groupe de réseautage » constitué d'organisations non gouvernementales œuvrant à l'établissement de contacts avec l'autre communauté, la Force a créé deux regroupements, un pour les jeunes, et un autre pour les personnes désireuses de prendre part à des initiatives culturelles et artistiques. On cherche par ailleurs à étendre les activités en cours aux zones reculées et à appuyer les initiatives menées avec la société civile hors de Nicosie, ainsi qu'à promouvoir des échanges et une coopération durables.

33. Depuis la prise de fonctions de la première spécialiste de la problématique femmes-hommes, la Force a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer les activités menées en coopération avec les organisations féminines de la société civile sur l'île. Elle s'est efforcée, en particulier, d'établir des contacts avec plus de femmes et a mis en place divers groupes de discussion qui devraient l'aider à exécuter plus efficacement son programme de travail concernant les femmes et la paix et la sécurité.

34. La Force est chargée de faciliter le travail de 8 des 11 comités techniques bicommunautaires, créés par les deux dirigeants en 2008 pour mettre en place des mesures de confiance propres à améliorer le quotidien des Chypriotes. Avec le soutien financier de la Commission européenne et l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre de l'initiative Partenariat pour l'avenir, le Comité technique chargé du patrimoine culturel a entrepris cinq grands projets de restauration architecturale qui ont permis aux Chypriotes grecs et aux Chypriotes turcs de travailler ensemble à la préservation de leur patrimoine commun. Avec le concours de la Force et le soutien de l'Union européenne et du PNUD, le Comité technique chargé des points de passage a poursuivi son travail d'ouverture de deux nouveaux points de passage à Lefka-Aplici/Lefke-Apli et à Deryneia/Derinya. Toutefois, au 20 juin, il restait encore des questions à régler concernant l'achèvement des travaux d'infrastructure à ces deux points de passage et le déplacement d'une position des forces turques au nord du point de Deryneia/Derinya. Le Comité technique chargé de l'éducation s'est réuni deux fois au cours de la période considérée et a prêté soutien au projet Imagine (voir par. 35). Les autres comités ne se sont pas réunis ou ont mené peu d'activités durant la période à l'examen. Comme je l'ai signalé dans mon rapport sur les progrès accomplis sur la voie du règlement du problème de Chypre (S/2018/610), plusieurs mesures de confiance convenues par les deux dirigeants en mai 2015 n'ont pas été appliquées.

35. L'éducation est le principal moyen d'aider les jeunes générations à développer l'esprit de discernement et à s'ouvrir à d'autres perspectives pour pouvoir établir la confiance et se réconcilier avec l'autre communauté. L'éducation à la paix peut aider les enfants, les jeunes et les adultes à créer des conditions propices à la paix, que ce soit entre les personnes ou entre les groupes, ou à l'échelle nationale ou internationale. Bien que les deux parties aient fait peu d'efforts à cet égard, les contacts se sont intensifiés entre les enfants des deux communautés grâce au projet Imagine, mis en place par l'organisme bicommunautaire dénommé Association for Historical Dialogue and Research, sous les auspices du Comité technique chargé de l'éducation, avec le soutien de l'ambassade d'Allemagne et le concours partiel de la

Force. Ainsi, 50 initiatives de jumelage (par exemple des classes mixtes) axées sur l'éducation à la paix et comprenant des activités communes ont été organisées.

### **Appui de la société civile au processus de paix**

36. Étant donné le climat politique qui entoure actuellement le problème de Chypre et l'absence évidente de pourparlers entre les dirigeants, le découragement se sentait chez les Chypriotes qui espéraient toujours la réunification de l'île. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 14 juin 2018 (S/2018/610), de plus en plus d'acteurs de la société civile ont malgré tout pris position et se sont employés sans relâche à poser les fondements de la paix durant la période considérée, certains agissant avec l'appui des membres de la communauté internationale.

37. Les dirigeants religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement au dialogue et à la promotion de la liberté religieuse dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède et avec l'appui continu de la Force. Pendant la période considérée, ils ont lancé une initiative conjointe sans précédent : il s'agissait de dispenser, dans la zone tampon, des cours de langues grecque et turque aux membres du clergé, aux nonnes et aux laïcs travaillant dans différentes institutions religieuses. Ils ont également publié une déclaration commune en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés de 2018.

38. L'ambassade de Slovaquie a continué d'aider à l'organisation de rencontres entre les partis politiques des deux parties de l'île pour permettre à ceux-ci de discuter de diverses questions, notamment les mesures de confiance et les personnes disparues. Les partis politiques se sont rencontrés quatre fois durant la période considérée et, le 28 avril, ils ont publié une déclaration commune demandant aux deux dirigeants de reprendre les négociations. Lors de la célébration du 1<sup>er</sup> mai dans la zone tampon à Nicosie, plus de 3 000 membres de syndicats des deux communautés se sont rassemblés et ont eux aussi demandé aux dirigeants de revenir à la table de négociation.

### **Facilitation de l'accès**

39. Dans le cadre de l'action qu'elle menait en faveur de la liberté de culte, la Force a continué de consulter les autorités des deux parties de l'île au sujet des demandes des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs d'organiser des activités religieuses et commémoratives. Elle a facilité la participation de plus de 16 475 personnes à 42 offices et cérémonies (41 dans le nord et 1 dans la zone tampon), ce qui signifie que 74,5 % des demandes avaient été approuvées (contre 71,4 % durant la même période en 2017). Je note avec satisfaction l'augmentation du nombre des demandes soutenues par la Force qui ont été approuvées par les autorités chypriotes turques. Je me félicite en outre que la République de Chypre continue de soutenir le pèlerinage annuel à la mosquée Hala Sultan Tekke à Larnaca organisé avec l'aide de la Force et que les horaires d'ouverture de la mosquée aient été allongés durant le ramadan, et je recommande que ces nouveaux horaires soient maintenus après la période du ramadan.

40. Dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 9 janvier 2018 (S/2018/25), j'ai indiqué que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la Force n'avait pas été en mesure de poursuivre les livraisons de vivres et autres articles fournis par Chypre aux communautés chypriote grecque et maronite, en raison de la décision prise par les autorités chypriotes turques d'imposer des « droits » sur tous les articles, à l'exception des fournitures médicales. Toutefois, en mai 2018, la Force a été informée que ces « droits » seraient levés et, depuis le 31 mai, les livraisons ont repris.

41. Durant la période considérée, l'enseignement de la langue turque a continué d'être offert aux écoliers turcophones dans une école primaire et secondaire de Limassol. Aucun progrès n'a toutefois été fait concernant la mise en place d'une école primaire chypriote turque dans cette ville.

42. La Force a aidé à résoudre les problèmes d'ordre juridique et humanitaire posés par l'emprisonnement de 11 Chypriotes turcs dans le nord et de 3 Chypriotes grecs dans le sud en se rendant régulièrement dans les centres de détention où ils se trouvaient.

## **E. Déminage**

43. D'après les données dont dispose la Force, il y aurait encore 47 zones contaminées, couvrant une superficie de 1,7 million de mètres carrés environ, soit à peu près 0,02 % du territoire de Chypre. Les quatre champs de mines qui subsistent dans la zone tampon représentent 42 % du sol contaminé.

44. Les deux parties n'ont pas encore commencé le déminage de ces quatre champs de mines, dont trois appartiennent à la garde nationale et un aux forces turques. Alors que la partie chypriote turque a accepté que les quatre zones soient nettoyées, la partie chypriote grecque soutient qu'elle doit conserver ses trois champs de mines pour faire face à toute menace perçue. Aucune zone supplémentaire n'a été ouverte aux activités de repérage et de déminage bien qu'en juillet 2016, les deux dirigeants aient accepté d'envisager une telle décision. Le 2 février, la République de Chypre a demandé que le délai fixé pour l'enlèvement des mines antipersonnel qui subsistaient dans le nord – obligation qui lui incombait en tant que signataire de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – soit prorogé une troisième fois, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## **V. Comité des personnes disparues à Chypre**

45. Au 20 juin, l'équipe bicommunautaire d'archéologues du Comité des personnes disparues à Chypre, initiative humanitaire de longue date, avait déjà exhumé les dépouilles de 1 217 personnes dans les deux parties de l'île. À ce jour, les dépouilles de 870 personnes portées disparues sur 2 002 ont été identifiées et rendues aux familles, y compris, au cours de la période considérée, celles de 20 personnes. Conformément à l'autorisation reçue en novembre 2015, le Comité a procédé jusqu'à présent à 23 fouilles, dont 1 durant la période considérée, dans les zones militaires du nord, ce qui a permis de retrouver les dépouilles de 34 personnes.

46. Le Comité a continué de chercher à convaincre les pays qui avaient maintenu une présence militaire ou policière à Chypre en 1963-1964 et 1974 à rechercher dans leurs archives des informations sur d'éventuels sites d'inhumation de personnes disparues. Durant la période considérée, le Comité a épluché les archives de l'Organisation des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge et s'est rendu au Canada et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour consulter les archives de ces pays. Jusqu'à présent, 11 des 12 pays contactés ont répondu à la demande de coopération du Comité. Si l'Organisation des Nations Unies n'a ménagé aucun effort pour permettre au Comité de consulter toutes les archives pertinentes à Nicosie et à New York, aucune des parties n'a jusqu'à présent communiqué au Comité de données sur d'éventuels sites d'inhumation.

## **VI. Planification de la transition**

47. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, la Force a maintenu ses plans de transition en ce qui concerne un règlement. Toutefois, l'élaboration de ces plans n'a pas du tout avancé au cours de la période considérée en raison de l'absence de faits nouveaux sur la question entre les parties.

## **VII. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles**

48. La Force a tenu 20 séances de formation au cours desquelles 693 militaires et policiers ont été informés des Normes de conduite des Nations Unies, y compris la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a utilisé les médias sociaux pour appeler l'attention sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies fait face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et a distribué à son personnel la fiche de sensibilisation aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles « No Excuse », que chacun doit porter sur soi à tout moment.

49. Durant la période à l'examen, quatre cas relevant de la catégorie 2 ont été signalés et ont fait l'objet d'une enquête. Six allégations relevant de la catégorie 1 et quatre relevant de la catégorie 2 demeurent pendantes, mais aucune d'elles n'a trait à l'exploitation ou aux atteintes sexuelles.

## **VIII. Aspects financiers et administratifs**

50. Par sa résolution [71/300](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 54,0 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, comprenant la contribution volontaire d'un montant correspondant à un tiers du coût net, soit 18,3 millions de dollars, versée par le Gouvernement chypriote, et la contribution volontaire de 6,5 millions de dollars versée par le Gouvernement grec.

51. Au 19 juin 2018, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 15,0 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 136,5 millions de dollars.

52. Le remboursement des coûts des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2018, tandis que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017.

## **IX. Observations**

53. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre œuvre en faveur de la paix à Chypre depuis plus de 50 ans, empêchant la reprise des combats et contribuant au maintien de l'ordre et à un retour à la normale. Si la situation est demeurée calme et stable à Chypre pendant toutes ces années, c'est dans une large mesure grâce à la présence indéfectible de la Force, à ses capacités de prévention et de dissuasion et au rôle qu'elle joue dans le désamorçage des tensions. Durant cette longue période, la Force a su préserver la confiance des forces en présence en empêchant que les incidents ne dégénèrent, suscitent des tensions ou compromettent les négociations qui se poursuivent. De fait, elle a agi comme l'unique voie de

communication entre les forces en présence, œuvrant à éviter les malentendus ou les erreurs d'appréciation et veillant à maintenir le calme et la sécurité.

54. Le fait que 94 % des recommandations issues de l'examen stratégique de novembre 2017 aient été appliquées et, en particulier, que la Force se soit davantage attachée à la liaison et au dialogue, a commencé à avoir des effets dans les secteurs, où la coordination entre les composantes s'est améliorée et où les activités de communication sont plus efficaces. Par son action de dissuasion et de prévention, améliorée grâce à l'examen stratégique, la Force a pu régler les conflits mineurs en patrouillant d'un bout à l'autre de la zone tampon et en dialoguant et collaborant plus systématiquement avec ses interlocuteurs militaires, policiers et civils.

55. Je me félicite de l'initiative prise par la Force d'actualiser l'aide-mémoire de 1989. Je réaffirme que les deux parties doivent soutenir et respecter l'autorité de la Force dans la zone tampon pour qu'elle puisse régler les problèmes d'insécurité, notamment ceux liés aux activités civiles, et maintenir la paix.

56. Comme je l'ai également noté dans mon rapport sur les progrès accomplis sur la voie du règlement du problème de Chypre (S/2018/610), malgré la rupture actuelle des pourparlers, certains segments de la société dans les deux parties de l'île, notamment les syndicats, certains partis politiques, les associations de femmes et d'autres groupes civiques organisés, continuent de défendre la solution d'une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique. Afin de créer des conditions propices à la paix, j'engage les dirigeants à apporter un soutien visible et direct aux organisations de la société civile qui s'efforcent de renforcer la participation et la collaboration des communautés et de promouvoir la confiance et la réconciliation entre elles. J'engage également les dirigeants à appliquer les autres mesures de confiance qu'ils ont arrêtées en 2015, en particulier l'interopérabilité des téléphones portables, et à envisager d'autres mesures. En outre, j'exhorte les deux parties à s'entendre sur un programme de déminage afin de faire de Chypre une île exempte de mines.

57. Des messages parallèles ont été véhiculés par des programmes scolaires divergents et dans les médias depuis des générations ; aussi est-il particulièrement difficile pour certains Chypriotes d'envisager un avenir commun et mutuellement bénéfique. Il est temps que les dirigeants et les deux communautés se penchent sur cette question des plus graves et, malgré tout le mérite du programme Imagine, d'autres efforts doivent être faits pour consolider les dividendes de l'éducation à la paix et de la pédagogie à tous les niveaux.

58. Grâce à l'ouverture de points de passage opérée depuis 2003, les Chypriotes peuvent circuler librement sur l'île, ce qui a contribué au retour à une vie normale et facilité les contacts et les échanges pour ceux qui les souhaitaient. À cet égard, je demande aux dirigeants de prêter leur appui de manière que les points de passage de Lefka-Aplici/Lefke-Apliç et de Deryneia/Derinya soient ouverts le plus tôt possible et que le Comité technique chargé des points de passage puisse se concentrer sur la mise en place d'autres points de passage utiles.

59. Compte tenu de ce qui précède, j'engage à nouveau les deux dirigeants à tout faire pour créer un climat propice à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et à enrichir et approfondir les liens économiques, sociaux, culturels, sportifs ou autres, notamment en vue de stimuler les échanges commerciaux. De tels contacts favorisent la confiance entre les communautés et rassurent les Chypriotes turcs qui redoutent de se retrouver isolés. En ce qui concerne le commerce sur l'île, je souligne qu'il importe que le règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne (le règlement relatif à la ligne verte), qui ouvre bien des perspectives, soit intégralement appliqué, pour le bien des deux communautés.

60. La vie à l'intérieur et de part et d'autre de la zone tampon ne sera jamais normale tant que cette zone restera prise entre deux forces belligérantes. Il est évident que, pour régler la situation, une solution politique doit être trouvée au problème de Chypre ; j'exhorte donc les deux parties à faire preuve de la volonté politique voulue. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur l'examen stratégique de l'UNFICYP (S/2017/1008), et sans minimiser l'importance de l'action de liaison que poursuit la Force, j'espère que les deux parties coopéreront avec la Force en se réunissant pour aplanir elles-mêmes certaines de leurs divergences, atténuer les tensions et régler les difficultés quotidiennes des Chypriotes.

61. En ce qui concerne la question sensible et tragique des personnes disparues, l'Organisation des Nations Unies entend continuer d'appuyer l'importante l'action humanitaire menée par le Comité des personnes disparues à Chypre au nom des familles des victimes. Compte tenu de l'âge avancé des proches des victimes et des témoins, il est indispensable que le Comité continue de recevoir un appui financier suffisant et les informations nécessaires, y compris les données d'archives pertinentes, pour pouvoir accélérer ses travaux. J'engage en particulier les parties à intensifier leurs efforts et à communiquer les données d'archives pertinentes au Comité.

62. Compte tenu du rôle important que la Force continue de jouer sur le terrain, je recommande que le Conseil de sécurité proroge son mandat de six mois, jusqu'au 31 janvier 2019. J'attends avec intérêt de voir les autres effets bénéfiques que devrait avoir le renforcement des capacités de liaison et de dialogue de la Force, recommandé à l'issue de l'examen stratégique compte tenu du rôle essentiel que la Force continuait de jouer pour ce qui est de prévenir les dissensions graves et d'apaiser les tensions. Pour sa part, le Secrétariat continuera d'examiner régulièrement la situation de la Force, comme elle le fait avec toutes les autres missions.

63. Je tiens à exprimer ma gratitude aux 36 pays qui, depuis 1964, fournissent à la Force des contingents ou du personnel de police. Je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie, au cours de cette période, pour la paix à Chypre.

64. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies à Chypre sont renforcés considérablement grâce à la coopération avec les acteurs locaux, régionaux et internationaux. Je saisis cette occasion pour remercier ces partenaires et, en particulier, la Commission européenne et le PNUD, qui ont apporté leur concours dans un certain nombre de domaines, notamment aux travaux qui se poursuivent concernant les deux nouveaux points de passage et aux activités du Comité technique chargé du patrimoine culturel et du Comité des personnes disparues à Chypre.

65. Je tiens à remercier Elizabeth Spehar pour son action en sa qualité de Représentante spéciale à Chypre, de Cheffe de la Force et de Conseillère spéciale adjointe. Enfin, je veux adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force.

## Annexe

### Pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (au 20 juin 2018)

| <i>Pays</i>                                         | <i>Personnel militaire</i> |
|-----------------------------------------------------|----------------------------|
| Argentine                                           | 239                        |
| Autriche                                            | 4                          |
| Bangladesh                                          | 2                          |
| Brésil                                              | 2                          |
| Canada                                              | 1                          |
| Chili                                               | 14                         |
| Hongrie                                             | 65                         |
| Paraguay                                            | 14                         |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 278                        |
| Serbie                                              | 45                         |
| Slovaquie                                           | 141                        |
| Ukraine                                             | 2                          |
| <b>Total<sup>a</sup></b>                            | <b>807</b>                 |

| <i>Pays</i>              | <i>Personnel de police</i> |
|--------------------------|----------------------------|
| Bosnie-Herzégovine       | 11                         |
| Bulgarie                 | 3                          |
| Chine                    | 6                          |
| Fédération de Russie     | 6                          |
| Irlande                  | 12                         |
| Italie                   | 2                          |
| Lituanie                 | 1                          |
| Monténégro               | 4                          |
| Roumanie                 | 4                          |
| Serbie                   | 2                          |
| Slovaquie                | 3                          |
| Suède                    | 2                          |
| Ukraine                  | 9                          |
| <b>Total<sup>a</sup></b> | <b>65</b>                  |

<sup>a</sup> Effectifs militaires : 753 hommes et 54 femmes ; effectifs de police : 43 hommes et 22 femmes.

